



Changement de régime (externe, demi-pensionnaire) ou de forfait (DP2J, DP3J, DP4J) pour le 2ème trimestre janvier - mars 2026

publié le 09/12/2025

Descriptif :

Le changement de régime (externe <-> demi-pensionnaire) ou de forfait (demi-pensionnaire 2 jours ou 3 jours <-> demi-pensionnaire 4 jours) est possible sur demande écrite adressée au chef d'établissement à l'adresse électronique int.0171184v@ac-poitiers.fr en fin de trimestre pour le trimestre suivant.

A l'attention des parents d'élèves

Le changement de régime (externe <-> demi-pensionnaire) ou de forfait (demi-pensionnaire 2 jours ou 3 jours <-> demi-pensionnaire 4 jours) est possible sur demande écrite adressée au chef d'établissement à l'adresse électronique int.0171184v@ac-poitiers.fr en fin de trimestre pour le trimestre suivant.

Les demandes de changement de régime (externe <-> demi-pensionnaire) pour le prochain trimestre janvier - mars 2026 devront parvenir à l'intendance du collège pour le vendredi 09 janvier 2026 au plus tard. Passé cette date, aucune demande ne pourra être traitée.

Les demandes de changement de forfait (DP 2 jours, DP 3 jours ou DP 4 jours) pour le prochain trimestre janvier - mars 2026 seront également à faire parvenir à l'intendance du collège pour le vendredi 09 janvier 2026 au plus tard en complétant le coupon-réponse que vous trouverez en pièce jointe. Passé cette date, aucune demande ne pourra être traitée.

Le service intendance se tient bien entendu à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.

Contact par courrier électronique à l'adresse int.0171184v@ac-poitiers.fr

Le Gestionnaire

Hervé WEBER

Document joint

dp2j_ou_3j_2tr_2025-2026 (PDF de 407.2 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.